



Lire et Ecrire

Alphabétisation, travail et insertion socioprofessionnelle dans la région de Bruxelles-capitale.

Contexte et enjeux

Pol i t i ques d' a l p h a b é t i s a t i o n - t r a v a i l l e u r s

Marinette MORMONT

Lire et Ecrire Bruxelles

Décembre 2005



Avec le soutien de la Communauté française - Direction générale de la
Culture- Service de l'Éducation Permanente

Introduction

Les transformations de l'économie et du marché du travail ces dernières années ont engendré une fragilisation des travailleurs en situation d'analphabétisme. D'une part, ces travailleurs sont de moins en moins recrutés. D'autre part, quand ils ont un emploi, ce sont les premiers à être menacés par la perte de cet emploi.

Ce document s'attache, dans un premier temps, à synthétiser et apporter quelques éléments de contextualisation concernant la situation des travailleurs analphabètes sur le marché du travail : Comment expliquer le phénomène de fragilisation des travailleurs analphabètes sur le marché de l'emploi ? Comment situer ces catégories de population sur le marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-capitale ? Quelle est la situation des apprenants de Lire et Ecrire du point de vue de leur situation socio-économique ? Dans un second temps, ce sont les dispositifs de formation mis en place à destination de ces travailleurs et les enjeux de ces formations qui seront brièvement examinés.

Contexte

1. Analphabétisme et marché de l'emploi

1.1. Les analphabètes, fragilisés sur le marché de l'emploi

Les profondes mutations de l'économie et du travail au cours des dernières décennies induisent une fragilisation des analphabètes¹ sur le marché de l'emploi. Cette situation peut s'expliquer par divers phénomènes.

Tout d'abord, le renforcement de la compétition internationale et la globalisation des marchés ont entraîné la disparition d'un certain nombre d'emplois n'exigeant pas beaucoup le recours à l'écrit, suite, entre autres, aux délocalisations d'une partie du secteur industriel.

Deuxièmement, l'évolution rapide des technologies et l'implantation des NTIC sur les lieux de travail impliquent l'utilisation de nouveaux outils de travail et d'équipements plus exigeants en termes de capacité d'abstraction des utilisateurs. Dans le même sens, on constate une évolution des exigences des qualifications, liée par exemple à l'automatisation des postes, l'apparition de nouvelles normes de qualité et de sécurité, en bref à une restructuration du travail et des modes de production. Par conséquent, les travailleurs sont appelés à être plus polyvalents, plus flexibles et à s'adapter à de nouvelles situations de travail.

Enfin, les phénomènes de surqualification, voire de discrimination, dans les pratiques de recrutement, utilisant notamment des tests écrits pour des emplois pour lesquels lire et écrire n'est pas nécessaire, engendrent également une diminution du nombre d'emplois disponibles pour les travailleurs analphabètes (comme ce peut être le cas, par exemple, dans le secteur du nettoyage)².

En conséquence de tout cela, les personnes analphabètes sont de moins en moins recrutées et donc de plus en plus touchées par le chômage. D'autre part, elles sont de plus en plus fragilisées quand elles ont un emploi, et notamment en ce qui concerne le maintien de cet emploi. En effet, elles sont les premières visées par les cas de restructurations d'entreprises et de réductions d'effectifs dans la mesure où elles sont considérées comme plus difficilement adaptables que les autres travailleurs.

¹ Concernant la notion d'analphabète et d'analphabétisme, voir la note 4.

² *Illettrisme des adultes et résultats économiques*, Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, OCDE, Paris, 1992 ; Bonnet M., Moulette P., « Illettrisme et emploi », dans Lecqclercq V., Vogler J., s.dir., *Maîtrise de l'écrit : quels enjeux et quelles réponses aujourd'hui ?*, L'Harmattan-Contradictions, n°90-91 ; De Lescure E., Dartigues L., « L'émergence de l'approche économique dans la problématique de l'illettrisme », dans El Hayek, dir., *Illettrisme et monde du travail*, La Documentation française, Coll. « En toutes lettres », Paris, 2000, p. 27-31.

1.2. Analphabétisme, niveau de qualification et chômage

L'évolution du chômage depuis les années septante et la situation actuelle de chômage massif et structurel ont impliqué l'apparition de nouvelles catégories de populations exclues ou vulnérables³. Or, le public le plus touché par le chômage dans la région bruxelloise est majoritairement constitué par les personnes les moins qualifiées.

La notion de qualification est mouvante dans le temps et dans l'espace. Cette notion s'élargit lorsque le nombre d'offres sur le marché de l'emploi diminue. Elle s'élargit aussi quand la qualification générale des travailleurs augmente⁴. Dans le contexte actuel de non-emploi d'une part, d'une augmentation générale des niveaux de qualification d'autre part, on constate donc une augmentation des qualifications requises par rapport à un même poste de travail. Ces phénomènes de surqualification peuvent en devenir discriminatoires dans la mesure où ils excluent de plus en plus le public peu qualifié du marché de l'emploi.

Pascal Moulette attire l'attention sur la distinction entre les concepts d'illettrisme⁵ et de bas niveau de qualification. En effet, certaines personnes peuvent avoir un bas niveau de qualification sans être illettrées et, a contrario, il existe des personnes illettrées ayant un niveau de qualification élevé, comme cela peut-être le cas, par exemple, dans des métiers spécialisés manuels. Néanmoins, il y a dans de nombreux cas un chevauchement des deux situations. En effet, d'une part, *les personnes illettrées étant handicapées pour la prise en charge de tâches de plus en plus nombreuses qui exigent le recours à l'écrit, se retrouvent confinées dans des tâches de faible niveau de qualification, et d'autre part, les personnes qui ont des emplois de faible niveau de qualification, où le recours à l'écrit est faible, finissent par perdre leurs compétences en lecture, écriture et calcul à cause d'un manque de pratique. Cela entraîne progressivement une évolution vers un illettrisme d'autant plus prononcé que ces personnes lisent peu dans leur vie hors du travail*.

Si l'on veut rapprocher les notions d'analphabétisme et de bas niveau de qualification afin de tenter de situer les analphabètes au sein des données concernant l'emploi et le chômage, il convient de définir l'analphabétisme lui-même. Cette notion est en effet subjective et relative. On peut considérer qu' //

³ Concernant ces nouvelles catégories, voir Hamzaoui M., « Le travail social et la gestion de la catégorisation des trajectoires », *Revue Travail, Emploi, Formation*, TEF-ULB, n°3/2002, pp. 27-41.

A cet égard, la notion de « groupes à risque » est éloquent. Cette notion n'est pas définie légalement de manière univoque. La loi (Loi du 3 juillet 2005 portant des dispositions diverses relatives à la concertation sociale) laisse en effet à chaque secteur le soin de définir les groupes de personnes pris en compte. Néanmoins, si cette notion est variable, elle englobe généralement les catégories suivantes : les chômeurs de longue durée et les demandeurs d'emploi intégrés à un plan d'accompagnement ; les travailleurs et les demandeurs d'emploi à basse qualification ; les travailleurs et les demandeurs d'emplois âgés (généralement ayant atteint 45 ou 50 ans) ; les jeunes, particulièrement en cas d'obligation scolaire à temps partiel ou en cas de qualification insuffisante ; les travailleurs et les demandeurs d'emploi handicapés ; les travailleurs dont l'emploi est menacé par les évolutions technologiques du secteur ou par une fermeture d'entreprise. Peuvent également rentrer dans les catégories de "groupes à risque" les immigrés, ainsi que les personnes qui réintègrent le marché de l'emploi (*Avis 1397 du Conseil National du Travail: O.C.D.E. – Questionnaire sur l'aide publique à la formation professionnelle continue*, CNT, le 26 avril 2002).

⁴ Stercq C., *Alphabétisation et insertion socio-professionnelle*, De Boeck Université, Bruxelles, 1994.

⁵ Notons que le terme illettrisme, en France, renvoie à la notion d'analphabète fonctionnel. C'est en ce sens que nous utilisons le mot analphabète dans l'ensemble du texte. Il renvoie à la définition de l'analphabète fonctionnel de l'UNESCO qui définit l'analphabète fonctionnel comme « une personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne. »

⁶ Moulette P., *Vers un traitement collectif de la lutte contre l'illettrisme en entreprise*, Xème conférence internationale de management stratégique, Université de Laval, Québec, 13-15 juin 2001.

suffit de savoir signer pour ne plus être analphabète, tout comme on peut estimer que le niveau minimal des savoirs nécessaires pour s'insérer professionnellement dans la société correspond au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. L'UNESCO définit l'analphabète fonctionnel comme une personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne. Pour sa part, Lire et Ecrire estime que le champ de l'alphabétisation correspond aux savoirs de base acquis à l'issue l'enseignement primaire⁷. En ce sens, le nombre de personnes ayant au maximum le diplôme d'étude primaire peut être un indicateur de probabilité d'analphabétisme.

Si l'on veut exposer le pourcentage des demandeurs d'emploi ayant tout au plus le diplôme d'étude primaire par rapport au nombre total des demandeurs d'emploi, les chiffres sont différents en fonction des définitions et sources prises en compte :

- Selon la définition administrative du chômage⁸, 15,5% des demandeurs d'emploi et 17,8% des chômeurs complets indemnisés en Région bruxelloise en 2004 avaient tout au plus le diplôme d'étude primaire (34,8% des demandeurs d'emploi et 39,9% des chômeurs complets indemnisés si l'on prend en compte les personnes ayant, au maximum, le diplôme d'enseignement secondaire inférieur)⁹.
- Si l'on calcule la proportion des chômeurs ayant tout au plus le diplôme d'étude primaire sur base des chiffres du chômage de l'Enquête sur les Forces de Travail¹⁰, ce chiffre s'élève même à 20,8% (et à 43,3% pour les personnes ayant tout au plus le diplôme d'enseignement secondaire inférieur)¹¹.

Nombre de chômeurs ayant obtenu au maximum le diplôme d'étude primaire par rapport au nombre total des chômeurs, par genre (selon la définition du BIT, données 2004)

Hommes	23,5%
Femmes	17,2%
Total	20,8%

Source des données : *Emploi et chômage. Enquête sur les forces de travail, INS, 2004.*

1.3. Travailleurs analphabètes et marché du travail

Les personnes analphabètes qui travaillent ne constituent pas un groupe homogène. On peut ainsi discerner plusieurs catégories de travailleurs analphabètes. Premièrement, il s'agit de personnes qui n'ont pas été scolarisées, la scolarité n'étant alors pas encore obligatoire¹², et qui travaillent depuis toujours à des postes qui ne requièrent pas ou peu de recours à l'écrit. Deuxièmement, il s'agit de personnes qui ont été scolarisées mais dont la scolarité n'a pas engendré l'acquisition de connaissance de base. Enfin, il s'agit aussi de travailleurs dont les compétences (et, entre autres, les capacités de lecture) ont été sous-utilisées, ce qui a eu pour conséquence une perte (qui peut être partielle) de ces aptitudes liées au recours à l'écrit. Il s'agit donc d'un phénomène de « désalphabétisation » par le

⁷ *Questions sur l'alphabétisation. Réponses aux 59 questions les plus fréquentes*, Lire et Ecrire, Bruxelles, 2003.

⁸ Nombre de demandeurs d'emploi déclarés auprès de l'administration du travail.

⁹ 30,5% des DEI ont un diplôme relevant de la catégorie autres études (qui regroupe majoritairement les personnes avec un diplôme obtenu à l'étranger), tandis que les personnes hautement qualifiées représentent 12,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Source : ORBEM, *Rapport statistique 2004*.

¹⁰ Définition du chômage selon l'EFT, qui permet de mieux se conformer à la définition internationale du BIT. Selon le BIT, le chômage reprend toutes les personnes âgées de plus de 15 ans qui n'ont pas de travail, qui sont disponibles sur le marché du travail et qui cherchent un emploi de manière active.

¹¹ A côté de cela, 35,8% des chômeurs ont obtenu le diplôme d'étude du secondaire supérieur, 13% ont un diplôme d'étude supérieure non universitaire et 10,9% ont un diplôme d'études universitaires. Source : *Emploi et chômage. Enquête sur les forces de travail, INS, 2004*.

¹² La scolarité est obligatoire jusque 14 ans depuis 1914 et jusque 18 ans depuis 1983.

travail, qui a touché principalement des employés cantonnés dans des tâches d'exécution (taylorisme) ou dans certains métiers spécialisés¹³.

A Bruxelles, en 2003, le taux d'emploi¹⁴ était deux fois plus élevé chez les plus qualifiés que chez les peu qualifiés : 34,8% pour les peu qualifiés¹⁵ (43,5% pour les hommes et 25,9% pour les femmes) contre 79,4% pour les personnes ayant des qualifications élevées¹⁶ et 54% pour les personnes ayant des qualifications moyennes¹⁷.

De manière plus détaillées, si l'on prend en compte le taux d'emploi des personnes selon le niveau du diplôme obtenu, toujours pour la région bruxelloise, on obtient les chiffres suivants (données 2004): alors que le taux d'emploi général est 54,1%, il est de 30,5% pour les personnes ayant obtenu, au maximum, leur diplôme d'étude primaire¹⁸.

Taux d'emploi (population de 15 à 64 ans, 2004)

	Total	Hommes	Femmes
Total général	54,1%	60,3%	47,9%
Primaire et sans diplôme	30,5%	40,0%	22,0%
Secondaire inférieur	37,9%	43,9%	31,5%
Secondaire supérieur	51,6%	58,3%	44,8%
Sup. non univ. Type court	74,9%	79,2%	72,1%
Sup. non univ. Type long	79,8%	86,1%	73,0%
Universitaire	78,1%	81,7%	73,6%

Source : *Emploi et chômage. Enquête sur les forces de travail*, INS, 2004.

Les expériences d'alphabétisation de travailleurs qui se sont déroulées ces dernières années en Wallonie ont permis d'identifier des secteurs d'activité à forte probabilité d'analphabétisme. Ils sont les suivants :

- Le nettoyage
- La construction
- La collecte des tris et des déchets
- Les ouvriers communaux (voiries)
- L'horeca

Par ailleurs, dans d'autres secteurs, la situation paraît moins claire puisqu'on y constate une hausse des niveaux de qualification. Il s'agit entre autres des secteurs suivants:

- Le métal (sidérurgie)
- Le textile
- L'industrie alimentaire¹⁹.

¹³ Note de travail de LEE Wallonie ; *Enjeux et aspects stratégiques de la formation des adultes en regards des mutations de notre société*, actes du colloque des 18 et 19 juin 1992, FUNOC, Charleroi ; Krahn H., Lowe Graham S., *L'alphabétisation en milieu de travail*, Statistique Canada, Été 1999, Perspective, p. 41-42.

¹⁴ Le taux d'emploi représente les personnes en emploi (personnes actives occupées) en pourcentage de la population 15-64 ans.

¹⁵ Personne ne possédant pas le diplôme secondaire supérieur.

¹⁶ Personne ayant au moins un diplôme d'enseignement supérieur.

¹⁷ Source : EFT-INS, cité dans *Evolution du Marché du Travail bruxellois, entre dynamisme et dualité*, Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, novembre 2003.

¹⁸ *Emploi et chômage. Enquête sur les forces de travail*, INS, 2004.

¹⁹ Note de travail, LEE Wallonie.

1.4. La situation des apprenants de Lire et Ecrire

Les chiffres qui touchent aux statuts socioprofessionnels et au niveau de qualification (selon le niveau d'étude) des apprenants de Lire et Ecrire parlent d'eux-mêmes (chiffres pour la Communauté française).

Revenus et statuts socioprofessionnels des apprenants :

Personnes sans revenus propres	37%
Personnes aidées par les CPAS	34%
Chômeurs indemnisés	11%
Allocation handicapés / mutuelle	2%
(Pré) pensionnés	1,4%
Travaillent	9%
Autres	6%

Source : Bastyns C., « Les chiffres de l'alpha. Principaux résultats de l'enquête 2002-03 sur l'alphabétisation des adultes en Communauté française de Belgique », *Lettre d'Information*, n°2-3, TEF-ULB, Septembre 2004.

Dans la région bruxelloise, 22% des apprenants de Lire et Ecrire et 9% des apprenants des autres opérateurs d'alphabétisation travaillent.

Niveau d'études atteint

Sans diplôme	45,9%
Primaire certifié (CEB)	19,9%
Secondaire inférieur certifié (CESI)	15,5%
Niveau supérieur	18,7%

Source : Bastyns C., « Les chiffres de l'alpha. Principaux résultats de l'enquête 2002-03 sur l'alphabétisation des adultes en Communauté française de Belgique », *Lettre d'Information*, n°2-3, TEF-ULB, Septembre 2004.

Comme on peut le voir, une grande majorité des personnes qui suivent des formations en alphabétisation dans le réseau de Lire et Ecrire sont confrontées à des situations de précarité socio-économique et, étant généralement peu qualifiées, elles se retrouvent concernées par une fragilisation sur le marché de l'emploi. Par contre, on peut constater que les formations d'alphabétisation du réseau de Lire et Ecrire touchent relativement peu de personnes analphabètes qui ont un emploi.

Dans ce contexte, il paraît opportun d'examiner de plus près les dispositifs mis en place, tant au sein des parcours d'insertion socioprofessionnelle que dans les possibilités de formations professionnelles, qui sont proposés aux travailleurs analphabètes.

2. L'alphabétisation dans les processus d'insertion socioprofessionnelle

L'emploi est dans notre société, à tort ou à raison, un élément essentiel d'insertion et d'intégration. En effet, force est de constater qu'une des manières de classer les individus dans notre société aujourd'hui est liée à son insertion professionnelle : les individus exclus de l'emploi pour une longue durée sont généralement considérés comme *au bas de l'échelle sociale*²⁰. Les normes construites par la société privilégient donc une forme de participation à la vie sociale, à savoir la *participation de tous à la production des biens et services*²¹.

²⁰ Jaminon C., « Regards sociologiques », dans G. Liénard, éd., *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Mardaga, Sprimont, 2001.

²¹ Herman G. et alii, « Regards psychologiques », dans G. Liénard, éd., *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Mardaga, Sprimont, 2001.

L'insertion socioprofessionnelle en Belgique est définie de la manière suivante : *Les actions d'insertion socioprofessionnelle sont l'ensemble des opérations qui visent l'accès à une qualification professionnelle et à un emploi rémunéré, couvert par la sécurité sociale. L'action se traduit par la mise en œuvre, dans une démarche intégrée, d'opérations d'accueil, de guidance, d'éducation permanente, de formation professionnelle et de mise au travail en entreprise. Les opérations de formation professionnelle intégrées aux actions sont définies à l'article 5. Les actions de concertation et de coordination sont les opérations visant, dans le cadre d'actions d'insertion socioprofessionnelle à la mobilisation et à l'association structurelle des différents partenaires de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle*²². Les différentes étapes d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle sont les suivantes :

- L'accueil du demandeur d'emploi
- Les modules de Recherche Active d'Emploi (objectif de mise à l'emploi)
- La détermination d'une formation
- Le parcours de formation
- La formation d'un point de vue pratique²³

Or, dans le contexte actuel de déficit structurel d'emploi, beaucoup s'accordent à dire que les actions d'insertion socioprofessionnelle n'agissent pas sur l'emploi lui-même, dans la mesure où les agents d'insertion n'ont aucune prise sur le marché de l'emploi, mais plutôt sur l'employabilité, à savoir *la capacité d'insertion professionnelle*²⁴. Ce qui intéresse essentiellement les politiques publiques d'insertion socioprofessionnelle, c'est donc d'améliorer *les conditions susceptibles de faciliter l'engagement des demandeurs d'emploi, de faciliter l'incorporation des sans-emploi dans le marché du travail.*

Pour améliorer cette capacité d'insertion des adultes, les politiques mises en place agissent principalement sur une variable, qui consiste en l'augmentation des niveaux de qualification via des politiques de formation. Selon Ginette Herman et alii, cette (re)qualification peut avoir plusieurs objectifs : il s'agit de *permettre à chacun de maintenir un niveau de compétence concurrentiel dans la période d'inactivité*, il s'agit d'*atteindre une meilleure adéquation entre les qualifications des demandeurs d'emploi et les besoins du marché du travail*, et, enfin, il est également question de favoriser une *élévation globale du niveau des compétences* (c'est le point de vue de l'éducation permanente et de la formation continue). Toujours selon ces auteurs, la plupart des actions de formation se situent plutôt dans la deuxième catégorie.

Pour ce qui concerne les personnes analphabètes demandeurs d'emploi, Catherine Stercq fait l'hypothèse qu'il existe une tension fondamentale entre le désir d'une mise à l'emploi à court terme (si la personne est en situation d'emploi, elle n'a plus l'opportunité de suivre une formation) et l'alphabétisation comme un prérequis pour une formation (si une personne est en processus de formation, elle n'obtiendra pas d'emploi à court terme)²⁵. D'un côté donc, les personnes analphabètes trouvant un emploi n'acquièrent pas les compétences en lecture et en écriture durant la durée de leur

²² http://www.febisp.be/ISP/ISP_intro.html

²³ <http://www.febisp.be/ISP/Etapes.html>

²⁴ Concernant cette notion d'employabilité, voir entre autres Orienne J.-F., *Troubles de l'employabilité et traitement clinique du chômage : une analyse d'agents d'insertion en action*, Communication Matisse « accès inégal à l'emploi et à la protection sociale, 16-17 septembre 2004.

²⁵ Stercq C., *Alphabétisation et insertion socio-professionnelle*, De Boeck Université, Bruxelles, 1994.

emploi. Parfois même, il y a une perte de maîtrise de la langue pendant la durée de ce travail²⁶. De l'autre côté, les personnes en situation d'analphabétisme qui désirent suivre une formation qualifiante sont intégrées dans un processus de formation qui nécessite un investissement en temps qui n'est pas négligeable.

En effet, le processus d'insertion socioprofessionnelle est essentiellement conçu de manière linéaire ou séquentielle et exigeant, de la part de la personne en situation d'analphabétisme, de passer par les étapes préliminaires d'alphabetisation et de formation de base avant d'avoir accès à une formation qualifiante. Les différentes étapes de formation en insertion socioprofessionnelle sont les suivantes :

- L'alphabetisation consiste en l'acquisition de prérequis et la remise à niveau des connaissances en matière de lecture, d'écriture et de calcul, en vue de poursuivre une formation professionnelle qualifiante ou une formation de base. 80% qui suivent ces formations doivent être des personnes non détentrices du CEB²⁷.
Il y a actuellement quatre niveaux en alphabetisation (que ce soit pour l'oral ou pour la lecture / écriture) et le quatrième niveau devrait correspondre au niveau du CEB²⁸.
- Les formations de base préqualifiantes ou préformation consistent en l'acquisition des prérequis professionnels et la remise à niveau des connaissances générales nécessaires à l'exercice d'un emploi ou à la poursuite d'une formation professionnelle qualifiante. Elles consistent également en l'observation du public en situation de formation et d'apprentissage professionnel pour déceler les aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable. 80% du public doit être constitué de personnes qui ne sont pas détentrices du CEB. Les prérequis exigés pour l'accès à la formation de base sont les acquis en lecture, écriture et expression de la langue française, tels qu'ils sont définis par le dernier niveau d'apprentissage en alphabetisation.
- Les actions de formation qualifiantes : consistent en l'apprentissage d'un métier, d'une profession ou d'une fonction ; soit en l'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction. Elle vise à la qualification professionnelle en vue d'obtenir un emploi rémunéré.

A côté de cela, il existe deux autres types de formations : les formations en alternance sont accessibles à un public de moins de 25 ans et consistent en l'apprentissage d'un métier ou une profession en alternant des périodes de cours théoriques et des périodes d'apprentissage professionnel en entreprise, et les Ateliers de Formation par le Travail (AFT), accessibles aux personnes qui ne possèdent pas de certificat d'enseignement du deuxième degré ou le certificat d'enseignement secondaire inférieur, sont des formations basées sur la pratique (apprendre un métier par une mise en situation de travail réel)²⁹.

²⁶ Entretien avec Anne-Chantal Denis, le 30/11/2005.

²⁷ <http://www.febisp.be/ISP/Etapes.html> et cahiers des charges.

²⁸ Selon le travail actuellement réalisé par LEE concernant un référentiel de compétences en alphabetisation, il ressort que le niveau 4 Alpha actuel correspond à des compétences en-deçà du CEB. Or le cahier des charges « formation de base » précise que les pré-requis pédagogiques pour entrer en formation de base est « le dernier niveau alpha » supposé correspondre au CEB. D'où, l'idée de mettre en place un niveau 4+ qui correspondrait au niveau CEB. Signalons que les terminologies des niveaux sont identiques pour l'éducation permanente et pour l'insertion socioprofessionnelle. Source : Entretien avec Anne-Chantal Denis, le 30/11/2005.

²⁹ <http://www.febisp.be/ISP/Etapes.html> et cahiers des charges des actions d'alphabetisation, des actions de Formations de Base, des actions de formation qualifiante et des Ateliers de Formation par le Travail.

Les formations qualifiantes sont donc très peu accessibles à un public analphabète. Cela dit, il existe des zones de recouvrement entre alphabétisation, formation de base et Ateliers de Formation par le Travail. Les personnes peuvent en effet être évaluées pour passer d'un niveau à l'autre en fonction de leurs compétences en oral, lecture et écriture, *mais aussi en fonction de leur histoire, leur expérience qui influent sur d'autres compétences, notamment sociales*³⁰.

L'alphabétisation a intégré les programmes d'insertion socioprofessionnelle en Belgique en 1995 (Décret de la COCOF relatif à l'agrément des organismes d'ISP et au subventionnement de leurs activités) et, à Bruxelles, 9 associations donnant des cours d'alphabétisation sont reconnues comme opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. A côté de cela, un atelier de Recherche Active d'Emploi (RAE) destiné spécifiquement au public illettré a été mis en place en 1998 et vise, via des modules relativement courts, une mise à l'emploi rapide des participants. Enfin, certains CPAS ont aussi mis sur pied des modules de formation en alphabétisation, qu'ils soient destinés à leurs bénéficiaires (en parcours d'insertion sociale) ou à des travailleurs sous contrat de travail « article 60 » (contrats de mise au travail par les CPAS en vue d'ouvrir le droit à certaines allocations sociales et d'offrir une expérience professionnelle).

3. Formations professionnelles à destination des travailleurs analphabètes

L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 définit la formation professionnelle de la manière suivante : *par formation professionnelle, il faut entendre toute mesure ayant pour but de donner à une personne la capacité professionnelle requise pour exercer une activité professionnelle salariée. Celle-ci peut consister en l'apprentissage d'un métier, d'une profession ou d'une fonction; l'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction; l'acquisition d'une formation de base nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle; le perfectionnement et l'élargissement des connaissances professionnelles ou leur adaptation à l'évolution du métier, de la profession ou de la fonction; ou encore l'observation des personnes aux fins visées ci-dessus, pendant le temps nécessaire pour déceler ses aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable.*

Pour ce qui concerne les formations accessibles aux travailleurs, les possibilités de financement et d'organisation de ces formations en Région bruxelloise peuvent s'effectuer à divers niveaux:

- Un financement par l'employeur, sur fonds propre
- Au niveau des secteurs, le soutien à la formation permanente peut prendre diverses formes : l'accès pour les entreprises à des formations gratuites ou à des tarifs préférentiels au sein d'un centre de formation professionnel financé par le Fonds sectoriel et géré selon un mode paritaire, le financement d'initiatives de formations suivies hors d'un organisme de formation sectoriel ou encore l'octroi d'un incitant financier octroyé aux entreprises ayant rentré un plan de formation au Fonds social du secteur³¹.

³⁰ Entretien avec Anne-Chantal Denis, le 30/11/2005.

³¹ L'accessibilité aux aides sectorielles est régie dans les statuts des Fonds sociaux (ou des centres de formation sectoriels) qui font l'objet de conventions collectives conclues au niveau du secteur. On remarquera que les aides sectorielles visent l'ensemble des entreprises et travailleurs du secteur. Toutefois, une attention particulière est accordée dans certains secteurs à certains groupes cibles, qui font l'objet de mesures particulières en dehors du cadre des mesures "groupes à risque". Ainsi, des programmes de formation sont dans de nombreux secteurs spécialement destinés à certaines catégories de travailleurs fragilisés et sont financés par des moyens qui

- Au niveau fédéral, le principal instrument qui permet un droit à la formation pour les travailleurs salariés est le système de congés-éducation³². Outre le bénéfice du congé-éducation payé, les travailleurs qui suivent d'initiative et à leurs frais une formation en dehors des heures de travail peuvent obtenir dans certains secteurs le remboursement des frais d'inscription, dans les limites d'un certain plafond.

Les enjeux de la formation professionnelle touchent tant à la durabilité des entreprises, qui dépend de la *capacité d'apprentissage et d'innovation*, qu'au maintien de l'emploi des travailleurs. Ainsi, pour le Fonds Social Européen, la finalité des formations est à la fois économique et sociale : *il s'agit de minimiser les coûts d'adaptation aux changements technologiques ou organisationnels et de prévenir le déclassement ou le licenciement de travailleurs présentés comme liés à ces évolutions*³³. Par ailleurs, Conter et Zachary³⁴, soulignent la *tendance récente du développement de politiques de l'emploi plus préventives, s'accompagnant d'un discours public insistant sur la responsabilité des individus à entretenir leur « employabilité »*.

Dans ce contexte, des formations en alphabétisation permettraient donc une prévention au décrochage de ces travailleurs. Qu'en est-il actuellement de la formation professionnelle à destination de cette population de travailleurs ?

Une étude internationale concernant la formation des employés a mis en relief la relation positive entre le niveau de scolarité et le niveau de capacité de lecture d'une part, et la fréquence de formation d'autre part. Ainsi, plus les personnes possèdent un niveau de scolarité élevé ou ont obtenu de meilleurs résultats en ce qui touche leurs capacités de lecture, plus elles suivent des formations, que ce soit à leurs frais ou à la charge de leur employeur³⁵. En effet, les formations dans les entreprises sont le plus souvent destinées au personnel cadre ou technicien et visent au perfectionnement des compétences techniques ou de gestion. Les salariés en situation d'illettrisme n'ont que très rarement accès aux formations qui, par ailleurs, se révèlent généralement plutôt inadaptées pour ces publics³⁶. Si l'on prend en compte plus spécifiquement la situation belge, une étude récente montre que les inégalités d'accès aux formations en fonction du niveau d'étude sont manifestes, même si elles ont tendance à se réduire : même s'il augmente et se rapproche de la moyenne, le taux d'accès des ouvriers

s'inscrivent dans l'effort global de formation. Source : *Avis 1397 du Conseil National du Travail : OCDE – Questionnaire sur l'aide publique à la formation professionnelle continue*, CNT, le 24 avril 2002.

³² Le congé-éducation payé comporte le droit de s'absenter du travail avec maintien de la rémunération normale du travailleur. La prise en charge du coût financier de cette mesure est partagée entre l'employeur et le Ministère de l'Emploi et du Travail (le Ministère de l'Emploi et du Travail rembourse à l'employeur le montant des rémunérations et des cotisations sociales y afférentes payées pour les heures de formation, dans les limites d'un certain plafond). Source : *Avis 1397 du Conseil National du Travail : OCDE – Questionnaire sur l'aide publique à la formation professionnelle continue*, CNT, le 24 avril 2002. Concernant le congé-éducation, voir la Loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant des dispositions sociales, chapitre IV, section 6 - octroi du congé-éducation payé dans le cadre de la formation permanente des travailleurs (art. 108 à 144) (Moniteur belge du 24 janvier 1985), modifiée à plusieurs reprises.

³³ Conter B., Devos V., « Regards croisés sur la formation continue », *Lettre d'information*, TEF-ULB, mars 2001.

³⁴ Conter B., Zachary M.-D., Les vices cachés de l'Etat social actif », *Démocratie*, n°22, novembre 2000, cité dans Conter B., Devos V., « Regards croisés sur la formation continue », *Lettre d'information*, TEF-ULB, mars 2001.

³⁵ Kapsalis, Constantine. *Formation des employés : une perspective internationale*. Statistique Canada; Canada. Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, Ontario, 1997, 53 p.

³⁶ Moulette P., *Vers un traitement collectif de la lutte contre l'illettrisme en entreprise*, Xème conférence internationale de management stratégique, Université de Laval, Québec, 13-15 juin 2001.

aux formations professionnelles (36,2%) reste le plus faible en comparaison avec celui des travailleurs plus qualifiés³⁷.

On peut donc en conclure que le système actuel de formations professionnelles, *conçu pour faire progresser tout au long de sa carrière et donner une chance à ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'une formation initiale poussée* contribue en fait à la reproduction des inégalités puisqu'il laisse de côté les travailleurs les moins qualifiés et les plus précarisés³⁸.

4. Enjeux des formations d'alphabétisation dans le contexte du travail et de l'insertion socioprofessionnelle

Les missions des formations d'insertion socioprofessionnelles sont principalement évaluées en termes de mise à l'emploi. De même, les enjeux de la formation professionnelle touchent particulièrement au maintien de cet emploi. Or, on peut considérer que *l'ajustement entre l'emploi et la formation est une relation partiellement introuvable, car la formation doit remplir des rôles polyvalents et tel emploi ne correspond pas forcément à telle formation*³⁹. En effet, les missions de formation ne peuvent être définies en fonction d'une relation univoque avec l'emploi tel qu'on le connaît ou tel qu'on peut le prévoir. Se limiter à cela, c'est donner à croire que les prévisions d'emploi (volume et qualification) sont des lois « naturelles » et que la relation à l'emploi épuise toutes les fonctions de la formation dans une société qui veut approfondir la démocratie⁴⁰.

Dans ce contexte, on peut se poser la question de la « pluridimensionnalité » des politiques d'insertion et de formations professionnelles. Quels sont les enjeux et objectifs poursuivis par ces formations ? Quels sont les effets des formations sur l'« employabilité » ? Quels sont les effets des formations dans les autres sphères de vie ?

Si l'on prend en compte ces différents effets, on peut considérer que les formations en alphabétisation sont objets de qualification :

- Dans une perspective de formation linéaire, elles peuvent être considérées comme un prérequis pour une formation qualifiante ;
- Elles peuvent permettre l'acquisition de compétences « comportementales » et « sociales » (notamment en termes d'autonomie et de responsabilisation) compétences qui touchent entre autres aux capacités personnelles et interpersonnelles des personnes⁴¹ ;

³⁷ SMITZ Laurent et de BRIER Claire, « La formation dans les entreprises belges : un bilan encourageant », dans *Personnel et gestion GRH*, génération richesses humaines.2002 Editions Kluwer, Bruxelles, p. 42-44.

³⁸ El Hayek, dir., *Illettrisme et monde du travail*, La Documentation française, Coll. « En toutes lettres », Paris, 2000, p. 11.

³⁹ Liénard G., « L'ambivalence des politiques d'insertion », dans Liénard G., *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Mardaga, Sprimont, 2001.

⁴⁰ Liénard G., « L'ambivalence des politiques d'insertion », dans Liénard G., *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Mardaga, Sprimont, 2001.

⁴¹ Concernant l'importance des compétences sociales, voir Simon N. et alii, « Minimexés, insérés, idées reçues chavirées ? Les compétences sociales minimales nécessaires à l'entrée dans un parcours d'insertion », *Lettre d'information*, TEF-ULB, décembre 2000. L'auteur distingue ainsi les « compétences de base » et les « compétences liées à la formation », c'est-à-dire celles qui aident à l'acquisition de compétences cognitives. Au sein de ces dernières, l'expression orale et écrite.

- Elles peuvent permettre l'acquisition de compétences intellectuelles telles que l'observation, l'analyse, la résolution de problèmes, Intimement liées à l'acquisition et la mobilisation des savoirs de bases.
- Elles peuvent apporter aux apprenants une plus grande maîtrise de leur environnement, tant au niveau professionnel que personnel, ce qui implique notamment, d'une part une plus grande capacité d'adaptation face aux mutations du travail (objet de qualification face à de nouvelles exigences de compétences professionnelles) et, d'autre part, une augmentation de la citoyenneté, dans ses aspects politiques, démocratiques et culturels⁴².

L'alphabétisation dans le contexte de l'insertion socioprofessionnelle implique donc une articulation entre l'acquisition de compétences sociales et de compétences professionnelles.

Si l'on examine particulièrement la formation en alphabétisation mise en place à destination des travailleurs en situation d'analphabétisme, il s'agit également de prendre en compte les points de vue des différents acteurs concernés. Dans ce contexte, divers objectifs peuvent être poursuivis, chacun d'entre eux impliquant des approches différentes :

- Du point de vue des salariés : il s'agit notamment d'agir sur les conditions de son « employabilité » (et donc sur le maintien de son emploi), sur ses compétences relationnelles et communicationnelles, mais aussi sur sa vie quotidienne, sur son identité, sur l'image qu'on a auprès d'autrui (collègues, amis, famille, etc.) et sur l'image qu'on a des autres (relations entre niveaux hiérarchique)⁴³.
- Du point de vue de l'employeur, les objectifs touchent à l'augmentation de l'employabilité et de la productivité des travailleurs, à leur meilleure capacité d'adaptation aux mutations du travail (liées à des changements organisationnels, aux nouvelles technologies d'information ou à de nouvelles contraintes techniques). Il peut s'agir aussi d'une meilleure compréhension des normes de qualité et de sécurité.
- Du point de vue de l'acteur syndical, il s'agit de permettre aux travailleurs de maintenir leur emploi, de défendre leurs droits et de participer à la vie syndicale.
- Du point de vue de l'éducation permanente, enfin, il s'agit de développer les capacités de compréhensions, d'analyse et d'action collective des travailleurs⁴⁴.

On peut détecter au sein de ces différentes approches une tension fondamentale entre le « rendement économique » et le « rendement politique » : l'alphabétisation en entreprise peut tendre à être technique et instrumentalisée par l'employeur, tout comme elle peut être conscientisante, émancipatrice et politique.

En fonction des objectifs poursuivis, les contenus et méthodes de formation s'orienteront donc de manière différente.

Aucune formation en entreprise ne pourra s'envisager sans une analyse poussée du contexte, des besoins et des motivations des différents acteurs.

⁴² Stercq C., *Alphabétisation et insertion socio-professionnelle*, De Boeck Université, Bruxelles, 1994, p. 85.

⁴³ El Hayek, dir., *Illettrisme et monde du travail*, La Documentation française, Coll. « En toutes lettres », Paris, 2000, p. 220-222.

⁴⁴ *Alphabétisation des travailleurs : Etat des lieux pour la mise en place d'un dispositif*, synthèse à diffuser, LEE Wallonie, avril 2003.

Editeur responsable : Lire et Ecrire Communauté française ASBL
Catherine Stercq , Rue Dansaert, 2a -1000 Bruxelles
É 02/502.72.01 www.lire-et-ecrire.be